

Pièces jointes annexées

- 1- Décision de nomination en date du 3 février 2022 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.
- 2- Arrêté n° 47-2022-03-24-00001 en date du 24 mars 2022 de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.
- 3- Avis d'enquête publique.
- 4- (a, b) Affichages mairie de Bon Encontre.
- 5- (a,b) Certificats d'affichage de madame le Maire de Bon Encontre.
- 6- Affichages réglementaires (Agglomération d'Agen).
- 7, 8- 1^{ère} parution Sud-Ouest et La Dépêche du Midi.
- 9, 10- 2^{ème} parution Sud-Ouest et La Dépêche du Midi.
- 11- Copie écran Site Préfecture.
- 12- Registre d'enquête publique.
- 13- Procès verbal de Synthèse.
- 14- Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage.

